RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2021 relatif à l'accréditation de l'Université de Montpellier l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ARNAUD COSSU, ne le 3 mars 2001 à MANOSQUE (004) en vue de son inscription à la licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Informatique,

Le diplôme de LICENCE de SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention INFORMATIQUE est délivré à M. ARNAUD COSSU

au titre de l'année universitaire 2021-2022 et confère le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 9 décembre 2022

Le titulaire

Le Président

Milj, lig'

Philippe Augé

La rectrice de la région académique, Chamalière des universités

Sophie Béjean

N.

UMONTP

16615547

/2022202108724